



A Auray, le 20/12/2024

DEMANDE DE DEVIS VALANT LETTRE DE CONSULTATION

Pour la réalisation de supports de communication dans le cadre du projet SAGESSE

Pouvoir adjudicateur

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan
13, boulevard Louis Nail - 56100 LORIENT / 7 rue du Danemark - 56400 AURAY
Tel : 02.97.37.01.91
Représenté par son Président en exercice, Monsieur Olivier LE NEZET.

Type de procédure

La présente consultation concerne un marché passé conformément à l'article R. 2122-2 du CCP. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

Objet des consultations, lieu d'exécution et durée

Le présent marché a pour objet de mettre en œuvre la « Création de supports de communication pour la sensibilisation des pêcheurs plaisanciers dans le cadre du projet SAGESSE ». Ce marché est alloté en 3 lots :

- 1) Lot numéro 1 : Réalisation d'un film pour présenter les bonnes pratiques de la pêche loisirs de la seiche
- 2) Lot numéro 2 : Créations graphiques pour les supports de communication
- 3) Lot numéro 3 : Impression des supports de communication

Lieu d'exécution : les prestations se dérouleront dans les locaux des prestataires retenus et/ou dans tout autre lieu mentionné dans leurs offres. Les réunions auront lieu dans les locaux du CDPMEM 56 à Auray.

Date de démarrage et durée prévue :

Lot 1 : la mission débutera à la notification du marché et se terminera en mai 2025. Le film devra être impérativement livré avant le 1^{er} juin

Lot 2 : La mission débutera à la notification du marché et se terminera en février 2025

Lot 3 : La mission débutera en février 2025

Contexte

Le CDPMEM 56

Le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56) est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public. Il est régi par les articles L 912-1 et suivants du Code Rural et par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010. Seul organisme paritaire et élu représentant l'ensemble des pêcheurs professionnels morbihannais, son rôle est de défendre, promouvoir et organiser la filière Pêche professionnelle au niveau départemental.

Les missions du CDPMEM 56 sont « d'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ; et d'assurer auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises une mission d'information et de conseil. »

La communication est ainsi un élément central de la compétence du CDPMEM 56, tant à destination des pêcheurs professionnels (communication interne) qu'à destination du grand public et des décideurs (communication externe).

Le projet SAGESSE (Sensibilisation et Apprentissage des bonnes pratiques pour la pêche plaisance dans le cadre d'une GESTion durable du stock de SEiches du Morbraz)

Le projet SAGESSE est mené par le CDPMEM 56 en partenariat avec le Parc Naturel Régional Golfe du Morbihan, la Compagnie des Ports, le CPIE de Belle-Ile, le Syndicat Mixte de la ria d'Étel et l'UNAN 56

Il a pour objectifs de :

- Comprendre le fonctionnement de la pêche plaisance des seiches (engins, périodes, zones, quantités...).
- Identifier des profils de pêcheurs pour mieux cibler/adapter les outils de sensibilisations.
- Sensibiliser les pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques pour cette espèce dans un objectif de reconstitution du stock.

Objet du marché

Lot 1 : Réalisation d'un film pour présenter les bonnes pratiques de la pêche loisirs de la Seiche

Le CDPMEM 56 et ses partenaires du projet SAGESSE souhaitent disposer d'un film court (maximum 2m30 max) et pédagogique pour présenter aux pêcheurs plaisanciers et au grand public en général les résultats du projet SAGESSE et l'intérêt de pratiquer une pêche plaisance durable de la seiche.

Le film devra comporter :

- des images en mer de pêche professionnelle de seiche au casier ou au filet et de pêche plaisance à la ligne (2 journées sont à prévoir). Le prestataire retenu s'engage donc à être capable physiquement d'embarquer sur un navire de pêche et à en accepter le risque potentiel. Le nombre de personnes -outre l'équipage- pouvant embarquer sur un navire étant limité, le tournage devra pouvoir être réalisé par une personne seule. Le CDPMEM 56 se chargera des modalités administratives pour les embarquements.
- Une interview de pêcheur sur le secteur d'Auray-Vannes pour expliquer la pêche professionnelle de la seiche et des enjeux de conserver la ressource

- Une interview du chargé de mission halieutique du CDPMEM 56 pour présenter le cycle biologique de la seiche et des bonnes pratiques de pêche plaisir

Le film pourra comporter des graphiques, des illustrations, des animations (notamment sur le cycle de vie de la seiche). Les illustrations et graphiques seront issues du travail du prestataire du lot 2.

Ces films seront projetés lors d'événements auxquels participent le CDPMEM 56 et ses partenaires du projet SAGESSE, et sur les réseaux sociaux

L'objectif du film est de sensibiliser les pêcheurs plaisanciers à une pêche raisonnée et durable de cette espèce

Ce film court devra présenter :

- le cycle biologique de la seiche
- l'enjeu de préserver la ressource de cette espèce
- les bonnes pratiques de pêche

La mission sera partagée en trois phases :

- Première phase : écriture des synopsis, validation et organisation du tournage. Cette première phase fera l'objet d'une validation par le CDPMEM 56
- Seconde phase : tournage
- Troisième phase : montage et finalisation des reportages

La mission comprend :

- Préparation des reportages (synopsis/questions, planning, rendez-vous...);
- Choix et fourniture de l'illustration sonore (musiques originales, bruitages, ...) des différentes vidéos.
- Organisation des séances de tournages en fonction de la météo et des disponibilités des différents intervenants
- Réalisation des prises de vues, interviews et des prises de son ;
- Montage ;
- Prise en compte des remarques du CDPMEM56 aux différentes phases de validation
- Finalisation des reportages vidéo.

Des visionnages partiels pourront être effectués, en fonction du planning de tournage, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

Les permanents du CDPMEM 56 seront associés à toutes les étapes du projet et plus particulièrement la phase 1. Le CDPMEM 56 se réserve le droit de continuer ou d'arrêter la prestation après la phase 1. Le prestataire sera informé de cette décision par courrier. Il ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité si cette phase n'est pas validée.

Le prestataire s'engage à fournir au CDPMEM 56 les attestations permettant de s'assurer que les personnes filmées autorisent le CDPMEM 56 à exploiter et utiliser le reportage sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques.

Le CDPMEM 56 disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé. Le CDPMEM 56 pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Lot 2 : Création graphique des supports de communication

Cette prestation consiste à :

- Réaliser un dépliant pour présenter la réalité de la pêche plaisance et professionnelle, le cycle de vie de la seiche, les enjeux de conservation et les bonnes pratiques de pêche. Cette plaquette a vocation à être diffusée aux pêcheurs plaisanciers afin de les sensibiliser à l'intérêt de pratiquer une pêche raisonnée et durable de la seiche. Les textes et photos seront fournis par le CDPMEM 56. Le prestataire sera chargé de la mise en page et de la création des illustrations nécessaires au dépliant. Le dépliant devra respecter un format de A4 plié en 3 volets.
- Réaliser une affiche au format A3 pour annoncer les événements liés au programme de sensibilisation. Cette affiche devra comprendre un bandeau blanc permettant aux partenaires de spécifier les dates et la nature de l'événement. Pour cette affiche, il est attendu du prestataire qu'il réalise le visuel. Des photos de seiches pourront être fournies par le CDPMEM 56.
- Créer une exposition mobile sur ROLL-UP pour présenter le cycle de vie de la seiche, la pêche professionnelle et de plaisance de la seiche dans le Morbihan, et les bonnes pratiques de pêche. Cette exposition a vocation à être présentée par le CDPMEM 56 et ses partenaires du projet SAGESSE lors d'événements. Cette exposition comprise sur 4 Roll Up doit être pédagogique. En effet, elle a pour objectif de sensibiliser les pêcheurs plaisancier à une pêche durable de la seiche. Les textes seront fournis par le CDPMEM 56 ainsi que les photos.

Pour cette prestation, il est attendu

Pour le dépliant et l'exposition, le prestataire sera force de proposition. Il est attendu qu'après un premier échange avec le CDPMEM 56, le prestataire présente une première maquette du dépliant et de l'exposition. Cette maquette sera susceptible d'évoluer en fonction des retours du CDPMEM 56.

Livrables :

- Maquette numérique en PDF pour validation.
- Fichier final en PDF HD pour impression.
- Fichiers sources (Illustrator, InDesign) demandés.

A l'issue de la prestation, les fichiers sources seront remis au CDPMEM 56.

Le prestataire cédera la totalité de ses droits sur la création graphique, ainsi que sur l'ensemble des travaux réalisés. Une convention sera rédigée en ce sens avec le prestataire.

Lot 3 : Impression des supports de communication

Il est attendu du prestataire l'impression de :

- Trois jeux de 4 Roll Up (3 expositions de 4 Rolls Up) au format et avec les spécifications suivantes :
 - Taille : 0,85 X 220
 - Structure alu avec support
 - Impression quadri sur bâche M1
 - Sac de transport
 - Utilisation intérieure / extérieure
- L'impression d'un dépliant format A4 plié- 7500 exemplaires- recto verso- Couleur- Grammage: 135 environ. Les dépliants seront livrés pliés par le prestataire

Le CDPMEM 56 fournira les fichiers pour l'impression. Le prestataire assurera la livraison à l'antenne d'Auray du CDPMEM 56.

Modalités d'exécution

Le présent marché public est régi par le CCAG PI, version en vigueur à la signature du marché.

Le candidat a la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

L'offre doit comporter les éléments suivants :

• Pour le lot 1 et 2

- Une proposition financière détaillée et datée
- Une note technique faisant notamment apparaître la compréhension du besoin,
- La présentation de l'entreprise, les noms et qualifications des personnes qui travailleront sur le projet, le nom et les qualifications de la personne qui assurera l'interface avec le Comité, les expériences acquises lors des missions similaires par les personnes affectées à la prestation,
- La déclaration sur l'honneur annexée signée,
- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières et cahier des charges à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- Un RIB conforme aux normes SEPA.

Pour le lot 3

L'offre doit comporter les éléments suivants :

- Une proposition financière détaillée et datée
- La déclaration sur l'honneur annexée signée,
- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières et cahier des charges à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- Un RIB conforme aux normes SEPA.

Remise des offres

Les offres devront être adressées par courriel aux adresses suivantes cdhardiville@bretagne-peches.org et cdpmem56@bretagne-peches.org avec en objet « Réponse à l'appel d'offre Outils de communication, et le numéro du lot. »

Une fois que le candidat aura remis son dossier, il ne pourra ni le retirer, ni le modifier. Toutefois, le pouvoir adjudicateur aura la faculté de demander aux candidats des précisions concernant leurs offres.

Les offres transmises ou déposées hors délais ne seront pas prises en compte.

Date limite de réception des offres : 17 janvier 2024 à 12h00

Renseignements administratifs et techniques auprès de : Céline D'HARDIVILLE au 07.77.92.57.28 ou cdhardiville@bretagne-peches.org

Date d'envoi de la présente lettre de consultation : 20 décembre 2024

Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

Délais de validité des offres

Délais de validité de l'offre : **120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.**

Critères d'attribution

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

Lot 1

Le critère prix sera analysé sur 40 points selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Le critère technique sera analysé sur 60 points selon les sous-critères suivants :

- Compréhension du besoin : 40 points
- Qualité et compétence de l'équipe dédié : 20 points

Lot 2

Le critère prix sera analysé sur 40 points selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Le critère technique sera analysé sur 60 points selon les sous-critères suivants :

- Compréhension du besoin : 40 points
- Qualité et compétence de l'équipe dédié : 20 points

Lot 3

Le critère prix sera analysé sur 100 points selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 100

Négociation

Le CDPMEM 56 se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » pour chaque lot. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au Comité. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le CDPMEM 56 effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après une éventuelle négociation.

Notification du marché

Le marché sera notifié par courrier. La réception de la notification par le titulaire vaut ordre de démarrage de la mission qui doit être exécutée dans les délais indiqués par le candidat.

Dans l'attente d'une proposition de votre part, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier LE NEZET
Président du CDPMEM 56



MARCHE DE PRESTATION : Pour la réalisation de supports de communication dans le cadre du projet SAGESSE

préciser le
ou les lots
concerné(s)

Identification de l'entreprise et attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom et Prénom :

.....

Fonction :

.....

[] Agissant en mon nom personnel :

OU

[] Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

- Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat :
- Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché

Raison sociale :

.....

..... Domicilié à : Immatriculé à l'INSEE sous le n°

SIRET : Inscrit au

Registre du Commerce et des Sociétés de :

..... Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL,...) :

.....

Téléphone :

Courriel :

- Déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- Déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016),
- Atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail,
- Atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, et L. 620-3 du code du Travail.

A _____
Le ____ / ____ / ____

Signature du candidat (Porter la mention manuscrite lu et approuvé)